news.belgium

30 jan 2004 -01:00

Appartient à Conseil des Ministres du 30 janvier 2004

Médicaments pour la Défense

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a donné son accord pour la conclusion d'un marché relatif à la livraison de médicaments pour le département de la Défense.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a donné son accord pour la conclusion d'un marché relatif à la livraison de médicaments pour le département de la Défense.

Il s'agit d'un marché ouvert pluriannuel (2004-2006) pour la livraison de spécialités pharmaceutiques à l'EMI TECH à Nivelles. Il est conclu avec 20 firmes pharmaceutiques. Ce marché représente un budget de 2.170.000 euros pour 2004. Les montants pour les années 2005 et 2006 tiennent compte d'une indexation de 2%. Selon les statuts du Ministère de la Défense, les militaires et le personnel civil de la Défense ont droit aux soins médicaux et aux médicaments gratuits. L'EMI TECH assurela distribution des médicaments de grande consommation aux différentes pharmacies militaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

